



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

DELIBERATION N° 046/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent excusé : Bernard MASSINES

Secrétaire de séance : Madame Céline GARCIA

OBJET : Désignation d'un élu pour représenter la ville au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho.

Mme Caroline Piccolo, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que la ville est propriétaire de onze parcelles, représentant 13 ha 55 a 43 ca, irriguées par les deux branchements du Bas-Rhône-Languedoc, à savoir, celui près de l'ancien marché paysan (alimentation de la parcelle AD n° 215- « petit lac ») et celui du secteur « La Colomina » de Canet (alimentation des parcelles AS n° 5 et n° 25).

Elle indique que la commune doit désigner un représentant qui assistera aux assemblées générales de l'ASA susdite afin de participer aux décisions de cette association.

Mme Caroline Piccolo demande si des élus souhaitent candidater pour représenter la ville dans cette association syndicale et il enregistre la seule candidature de M. Yannick Callarec, Premier-Adjoint au Maire.

Eu égard à l'unanimité des membres de l'assemblée pour procéder à une élection à main levée,

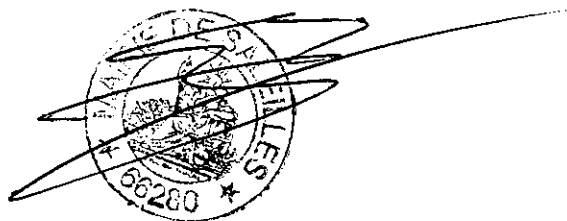
Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Caroline Piccolo et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de nommer M. Yannick Callarec comme représentant de la ville au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260430-del-046-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026